

28 novembre 2019

LIBERTÉ POUR VINCENZO !

APRÈS UNE VICTOIRE, LE COMBAT CONTINUE

Vincenzo a participé en 2001 au contre-sommet du G8 à Gênes où la répression policière fut très violente, et en 2006 à un rassemblement antifasciste à Milan. Menacé d'une peine non fondée et disproportionnée de 12 ans de prison en Italie, il a été incarcéré préventivement en Bretagne pendant 3 mois, avant d'être libéré le 15 novembre.

Pour ces deux manifestations, il avait été condamné sous le chef d'inculpation de «Dévastation et pillage», introduit par le régime fasciste de Mussolini. Cette loi criminalise les personnes qui manifestent par la notion de « concours moral », principe de culpabilité collective permettant de condamner sans preuve matérielle, et donc contraire aux droits fondamentaux comme la présomption d'innocence.

Vincenzo a été arrêté sous le coup de deux mandats d'arrêts européens (MAE) le faisant passer pour un dangereux récidiviste. Il a lui-même dénoncé « la politique de traque et de vengeance » dont il est la cible, comme beaucoup d'autres en Italie et en Europe. Cependant, dans le cadre de la procédure automatisée des MAE, seule leur forme peut être contestée.

C'est une victoire !

Vendredi 15 novembre, le comité de soutien et ses ami.e.s ont partagé avec Vincenzo la joie de sa libération après que la Cour d'appel de Rennes ait cassé les MAE qui le menacent :

- Celui pour la manifestation antifasciste de "Milan 2006" a été reconnu comme étant nul car la peine est déjà effectuée.

- Celui pour « Gênes 2001 » a été cassé sur la base d'un vice de procédure dû à la justice française, qui porte une sérieuse atteinte aux droits de la défense. En revanche, il n'y a pas de remise en cause de la procédure des MAE, ni de l'utilisation qui en est faite.

Le lundi suivant, le parquet général a annoncé se pourvoir en Cassation pour contester la décision de la Cour d'appel. Le « ministère public » français nie ainsi sa propre erreur qui a été pointée par la Cour d'appel. **Que ses motivations soient issues ou non de pressions diplomatiques, le parquet général commet une faute politique.** Il valide ainsi la criminalisation des manifestant.e.s par les autorités italiennes à travers le « code Rocco » issu du fascisme.

Dans le meilleur des cas, où la justice française rejeterait le pourvoi et confirme bien la décision de la Cour d'appel du 15 novembre dernier, Vincenzo serait encore recherché et menacé de 12 ans de prison par l'État italien dans le reste de l'Europe

Le combat continue !

La répression touche encore beaucoup de monde en Italie, en France et ailleurs. L'ex-compagne de Vincenzo subit la vengeance de la police, qui a perquisitionné chez elle sans justification ni décision d'un.e juge. De nombreux autres militant.e.s, à Milan et ailleurs, sont menacé.e.s par la police et la justice.

Remarquons aussi le traitement politique et partisan du contre-sommet du G8 de Gênes en 2001 et de « l'affaire Vincenzo Vecchi » dans les médias en Italie. En jouant le jeu de la criminalisation des luttes, une large partie de la presse italienne participe à faire taire les contestataires.

Les dérives répressives sont nombreuses et prennent de plus en plus d'ampleur en Europe en condamnant collectivement et/ou préventivement les manifestant.e.s, comme avec le délit de « dévastation et pillage » en Italie et la loi « anti-casseur » en France.

Les MAE en eux-même constituent une introduction de lois liberticides d'un pays à l'autre de l'Europe. Même si les moyens de répression des luttes semblent se durcir partout et se ressembler de plus en plus, nous ne pouvons accepter un lissage par le bas de nos libertés fondamentales.

« L'affaire Vincenzo Vecchi » ne concerne pas que les institutions de France et d'Italie, puisque un MAE émis est valable dans tous les pays d'Europe mais doivent être cassés indépendamment dans chacun d'entre eux. La justice italienne a donc émis un MAE mensonger pour "Milan 2006" et un autre incomplet et mal-rédigé pour "Gênes 2001" à tous ses "partenaires" européens qui se doivent une confiance mutuelle.

« L'affaire Vincenzo Vecchi » nous concerne toutes et tous. Elle révèle quelle réponse politique est apportée par les États européens à celles et ceux qui s'opposent aux modèles économique et politique dominants.

Nous appelons chacun.e à manifester son soutien à Vincenzo

Ensemble, exigeons la justice et l'arrêt de la procédure !!!

Face à la répression croissante contre les manifestant.e.s, nous exprimons notre solidarité !

**NE RESTONS PAS SEUL.E.S !
MONTRONS QUE FACE À LA RÉPRESSION,
LA DÉFENSE COLLECTIVE EST LA MEILLEURE DES SOLIDARITÉS !**

NI PRISON – NI EXTRADITION

* Restez informé.e.s *

www.comite-soutien-vincenzo.org

 [soutienvincenzo](https://www.facebook.com/soutienvincenzo)

 comite.soutien.vincenzo@gmail.com